



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le lundi 30 mai à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 mai 2016, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
Mme FLAMENCOURT	à	M. LUCCIONI
Mme FELICIAGGI	à	M. CAU
M. DELIPERI	à	M. le maire

Etaient absents :

Mme BERNARD, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 30 mai 2016

Délibération N°2016/142

**Adoption des comptes administratifs 2015 : Budget régie du Port de plaisance
Examen du compte de gestion du trésorier municipal**

Monsieur le maire demande à ses collègues de bien vouloir se prononcer sur le compte administratif 2015.

Il rappelle que conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est appelé à se retirer au moment du vote du compte administratif et en conséquence la présidence de l'Assemblée sera assurée par un adjoint ou conseiller élu pour le remplacer.

Le conseil municipal élit Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué aux finances, en qualité de Président de séance.

Monsieur Sbraggia expose à l'Assemblée :

Dernier acte du calendrier budgétaire d'une collectivité, le Compte Administratif termine le cycle annuel financier et retrace l'exécution du budget de l'année.

Le Compte Administratif 2015 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance fait apparaître en réalisations les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 3 444 772.76 €

RECETTES : 3 891 542.17 €

↳ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : **446 769.41 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 3 140 188.24 €

RECETTES : 4 014 965.78 €

↳ Soit un excédent d'investissement brut d'exécution de : **874 777.54 €**

↳ **Soit un excédent global de clôture du compte administratif 2015 de : 1 321 546.95 €**

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2015
Investissement	849 655.86		25 121.68	874 777.54
Fonctionnement	188 282.78	0.00	258 486.63	446 769 41
Total	1 037 938.64	0.00	283 608.31	1 321 546.95

Présentation synthétique du compte administratif 2015 Régie du port de plaisance

Dépenses réalisées

Fonctionnement	3 444 772.76
Charges à caractère général	827 994.99
Frais de personnel	685 894.27
Autres charges de gestion	154 021.95
Charges financières	1 576 103.55
Charges exceptionnelles	45.00
Dotations aux provisions	200 713.00
 Investissement	 3 140 188.24
Dépenses d'équipement	8 104.93
Dettes et emprunts	1 547 783.31
Charges à répartir	1 584 300.00

Recettes réalisées

Fonctionnement	3 703 259.39
Prestations de services	1 413 684.28
Redevances concessions	203 347.82
Revenus des immeubles	273 683.78
Autres produits	13 276.51
Reprise sur provisions	214 967.00
Transfert de charges	1 584 300.00
 Investissement	 3 165 309.92
Dettes et emprunts	2 964 596.92
Prov. et amortissements	200 713.00

Total 6 584 961.00

Total 6 868 569.31

Soit un solde positif sur réalisations + 283 608.31

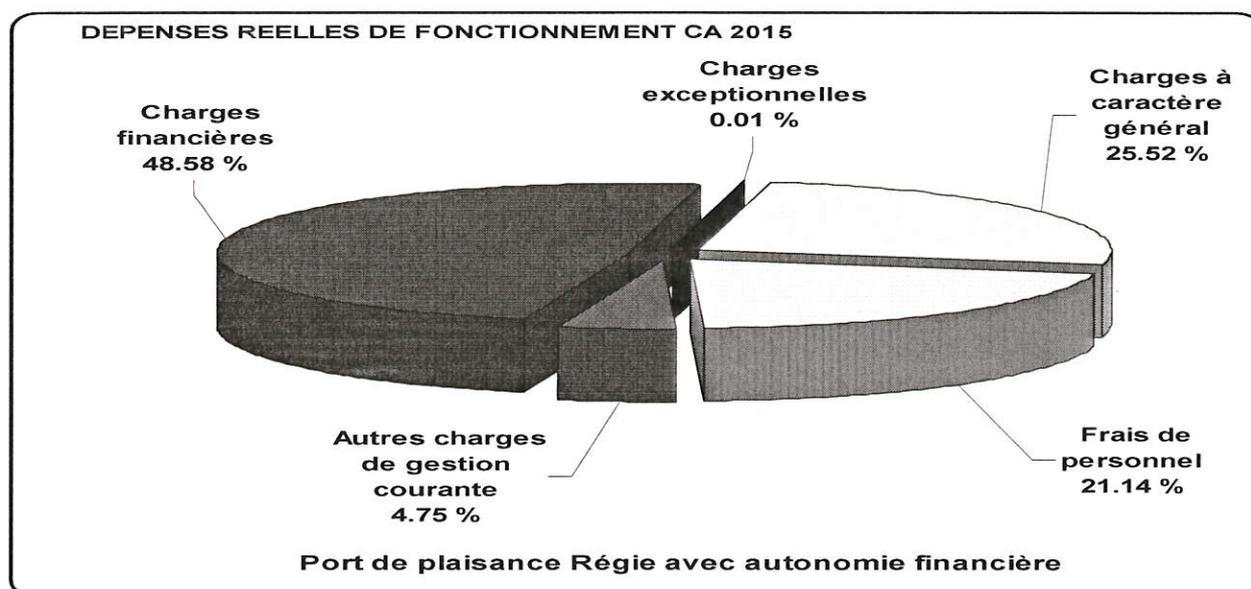
Excédent de fonctionnement reporté 2014 + 188 282.78

Excédent d'investissement reporté 2014 + 849 655.86

soit un résultat global de clôture CA 2015 +1 321 546.95

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I) Dépenses de fonctionnement



Les principales dépenses de fonctionnement concernent :

▫ Au chapitre 011, les charges à caractère général totalisent 827 994.99 €. Elles regroupent principalement les dépenses liées à la maintenance et à l'entretien des pannes flottantes et du matériel, les frais de collecte des huiles usagées et les consommations d'eau et d'électricité.

▫ Au chapitre 012, les charges de personnel totalisent 685 894.27 €.

▫ Au chapitre 65, les autres charges de gestion pour un montant de 154 021.95 €. La principale écriture au sein du chapitre concerne la comptabilisation, à la demande de monsieur le trésorier municipal, de pertes sur créances irrécouvrables (148 021.95 €).

▫ Au chapitre 66, les intérêts des emprunts totalisent de 1 576 103.55 €. Sont intégrées au sein du chapitre les écritures liées au refinancement de la dette.

▫ Au chapitre 67 diverses dépenses exceptionnelles pour 45.00 €.

▫ Au chapitre 68, les dotations aux provisions à hauteur de 200 713.00 €.

II) Recettes de fonctionnement

Le financement de la section est assuré principalement par :

▫ Le chapitre 70 regroupant les redevances pour taxes d'amarrages (contrats annuels, passages et hivernages) et les recettes d'activités annexes totalisent 1 413 684.28 €.

▫ Le chapitre 75 concernant les redevances d'occupation des immeubles et des concessions pour un montant global de 477 031.60 €.

▫ Des recettes exceptionnelles réalisées au chapitre 77 pour 13 276.51 €.

▫ Des reprises sur des provisions constituées (sur impayés de loyers commerciaux et taxes d'amarrages) au chapitre 78 pour 214 967 €.

▫ Le transfert des charges financières dans le cadre du refinancement de la dette sont comptabilisées au chapitre 79 pour un montant de 1 584 300.00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

I) Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement hors refinancement de la dette concernent :

▫ Le remboursement en capital des emprunts au chapitre 16 pour 167 486.39 €.

▫ Les acquisitions de divers matériels au chapitre 21 totalisent 8 104.93 €.

II) Recettes d'investissement

Le financement de la section est assuré principalement par :

▫ Les provisions constituées pour le renouvellement des immobilisations à hauteur de 198 633 € et les charges financières à répartir sur plusieurs exercices pour 2 080 €.

▫ Le résultat reporté de la section d'investissement du Compte Administratif 2014 à hauteur de 849 655.86 € complète le financement de la section.

L'ENDETTEMENT ET LA GESTION DE LA DETTE

Le compte administratif 2015 retrace au chapitre 16 en dépenses et en recettes d'investissement une inscription de 1 380 296.92 € pour les opérations de refinancement de la dette permettant, pour les années à venir, de réduire de façon significative la charge financière mais également de supprimer la dette de la régie du port à l'exposition au risque. Ce refinancement concerne le solde du capital restant dû de l'emprunt 10002 Dexia indexé sur l'EUR/CHF classé hors charte.

Ce refinancement comporte les données suivantes :

- Réaménagement de 1 380 296.92 euros vers un taux fixe à 3.60 % sur sa durée résiduelle.
- Refinancement de l'indemnité de remboursement anticipé à hauteur de 1 584 300.00 € sur 11 ans sur un taux fixe à 3.60 %.

L'emprunt réaménagé présente les caractéristiques suivantes :

- CRD : 2 964 596.92 € (capital refinancé et indemnités)
- Date d'effet : 01/05/2015
- Première échéance : 01/05/2016
- Date de fin : 01/05/2027
- Périodicité : annuelle
- Taux payé : Taux fixe à 3.60%

Capital refinancé

Dépenses			Recettes		
Section d'investissement Chapitre 16			Section d'investissement Chapitre 16		
Article 166 Refinancement de la dette	1 380 296.92	Opération réelle	Article 166 Refinancement de la dette	1 380 296.92	Opération réelle

De même, conformément à la comptabilité M4, l'indemnité de réaménagement de la dette capitalisée doivent faire l'objet d'inscriptions budgétaires équilibrées en recettes et dépenses. Suite à cette renégociation avec la Caisse Française de Financement Local, les écritures budgétaires sont reprises dans le tableau ci après :

Indemnités de sortie et de refinancement

Dépenses			Recettes		
Section d'investissement			Section d'investissement		
Chap 48 Charges à répartir	1 584 300.00	Opération d'ordre	Chap 16 Emprunts et dettes	1 584 300.00	Opération réelle
Section de fonctionnement			Section de fonctionnement		
Chap 66 Charges financières	1 584 300.00	Opération réelle	Chap 79 Transferts de Charges	1 584 300.00	Opération d'ordre

Ainsi l'amortissement du chapitre 48 se fera chaque année, à partir du budget primitif 2016, pendant la durée résiduelle du prêt (11 ans), à hauteur de 144 030 € par année jusqu'à apurement total du montant des indemnités recapitalisées.

Pour les annuités de l'exercice 2015, le montant du flux de la dette est de 231 676.94 € et il se répartit de la façon suivante :

Montant du capital remboursé : 167 486.39 € Montant des intérêts payés : 64 190.55 €

Le détail par établissements bancaires est le suivant :

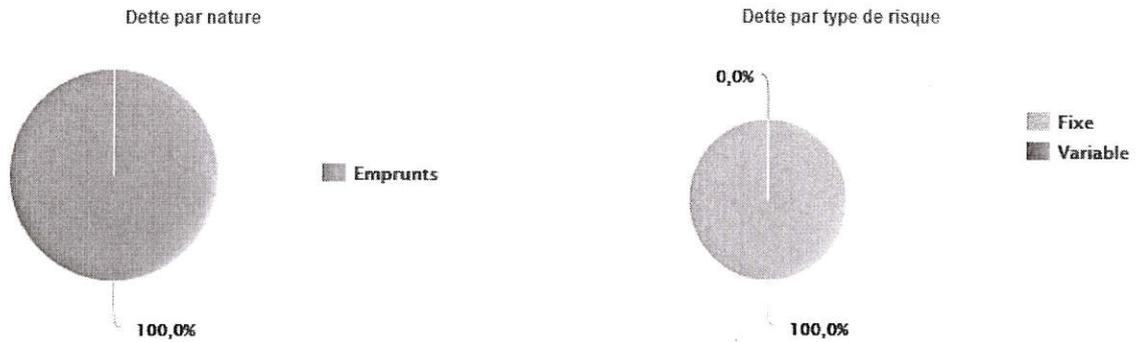
Organismes Bancaires	Montant emprunté	Capital restant dû au 31/12/2015	% par établissement	Nombre d'emprunts
 Caisse Epargne	261 878.82 €	139 662.88 €	4.50 %	1
 SFIL – CAFFIL ex Dexia	2 964 597.66 €	2 964 597.66 €	95.50 %	1
	3 226 476.48 €	3 104 260.53 €	100.00 %	2

Dette par prêteur



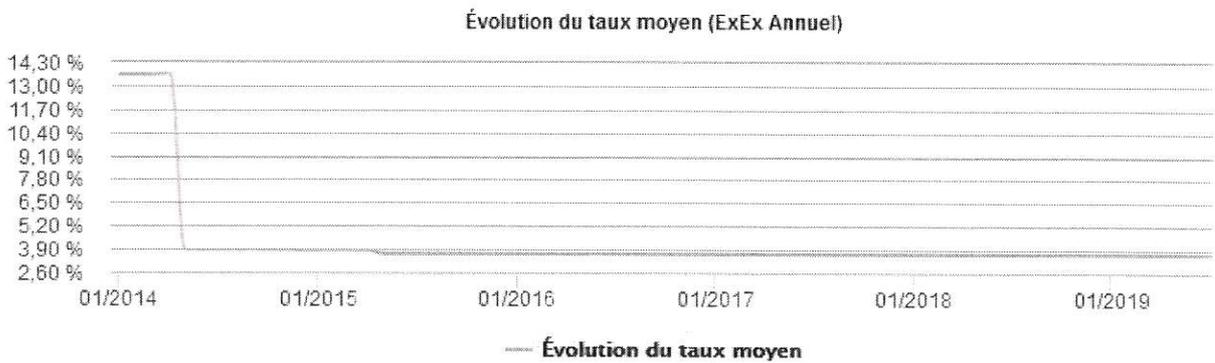
L'endettement constaté au 31 décembre 2015 de la régie avec autonomie financière est le suivant :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
3 104 261 €	3.64 %	13 ans et 10 mois	5 ans et 9 mois

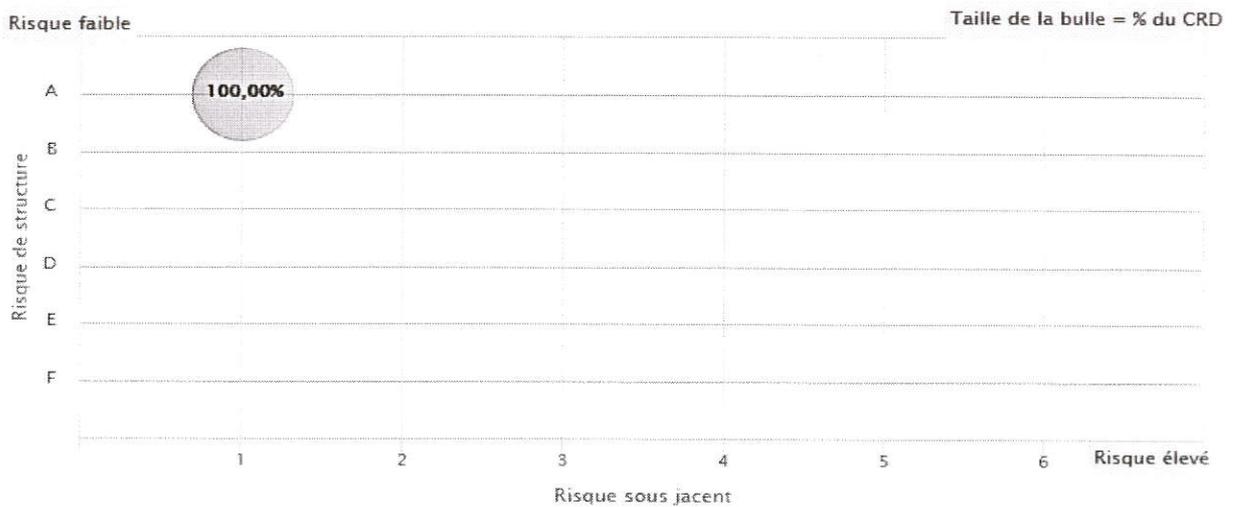


Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	3 104 260,53 €	100,00 %	3,64 %
Variable	0,00 €	0,00 %	0,00 %
Ensemble des risques	3 104 260,53 €	100,00 %	3,64 %



Dette selon la charte de bonne conduite



Il vous est demandé de bien vouloir approuver le compte de gestion établi par le Receveur municipal ainsi que le compte administratif 2015 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte de gestion et du compte administratif ;
Vu le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le comptable ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 30 mai 2016,

Considérant que M. Sbraggia a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Laurent MARCANGELI, Député-maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Sbraggia pour le vote du compte administratif ;

APPROUVE

**Par 35 voix pour, 3 voix contre (MM. Bastelica, Luciani, Ciabrini)
Et 1 abstention (Mme Grimaldi d'Esdra)**

Le Compte Administratif 2015, Budget régie du port de plaisance, ci-annexé ainsi que le compte de gestion établi par le trésorier municipal, tous deux étant en concordance.

RECONNAIT

La sincérité des restes à réaliser.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150530-2016_142-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2016

Publication : 06/06/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation
Régie port de plaisance

